

Image not found or type unknown



Question concernant agrément location gérance bail 3 6 9

Par **bibido**, le **02/04/2008** à **17:38**

je suis bailleur d'un magasin. On me demande mon agrément pour une location gérance et accepter que les paiements de loyer soient faits directement par le gérant.
Mes questions sont :
Y a t il rupture du bail (3-6-9)? si oui puis je modifier le montant des loyers?
suis je obligé de l'accepter?
Merci de votre réponse